



Ville de Saint-Laurent-du-Maroni  
Sèves de Guyane

**PROCÈS-VERBAL  
DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 22 JUILLET 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-deux juillet à 09 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Laurent-du-Maroni s'est réuni sous la présidence de Sophie CHARLES, Maire, suite à la convocation adressée le 5 juillet 2019.

Ouverture de la séance par Madame **Sophie CHARLES** qui demande à Madame SOUPRAYEN de procéder à l'appel des élus.

Cette réunion étant sans nécessité de quorum, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

**PRÉSENTS :**

Mme Sophie CHARLES - Mme Yvonne VELAYOUDON - M. Franck THOMAS - Mme Bénédicte FJEKE - M. Dominique CASTELLA - Mme Josette LO A TJON - M. Arnaud FULGENCE - M. Gilbert SAINTE-LUCE - Mme Daniéla STOMP - M. Crépin Wenceslas KEZZA BAZZINNIND - M. Jean Albert NESMON - Mme Hélène PERRET - M. Mickle PAPAYO - M Patrick ARMEDE - Mme Diana JOJE-PANSA - M. Félix DENSI

**ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :**

Mme Barbara BARTEBIN à M. Jean Albert NESMON

**ABSENTS :**

Mme Agnès BARDURY - M. Bernard SELIER - Mme Linda AFOEDINI - M. Michel VERDAN - Mme Malaika ADAM - M. Bernard BRIEU - Mme Seiscka Yasmina BRIQUET - M. Jean GONTRAND - Mme Sherley ABAKAMOFOU - M. Sylvio VAN DER PIJL - M. John RINVIL - M. Joseph VERDA - Mme Iris Camelita LETER - M. Sullivan SOBAIMI - Mme Marianne SABAYO - Mme Edmonde MARTIN - Mme Vanusia DA SILVA PESSOA - M. Georges FEREOLE - Mme Marysol FARIA - M. Jean Henry JOSEPH - Mme Cécile ALFRED - M. Chris CHAUMET - Mme Marie Clotilde JEAN - M. Serge-Aimé SAINT-AUDE - Mme Maya PITTIE - Mme Lyvie CLAUDE

**NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

*Monsieur Jean Albert NESMON est désigné à l'unanimité en qualité de Secrétaire de séance.*

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 JANVIER 2019**

*Le procès-verbal de la séance du 14 janvier 2019 est approuvé à l'unanimité.*

**I. AFFAIRES GÉNÉRALES**

**1°) Convention d'installation d'un bureau de l'État civil au sein du CHOG**

*Depuis plusieurs années, la Ville de Saint-Laurent-du-Maroni connaît une augmentation exponentielle du nombre de naissances sur son territoire.*

*Les chiffres suivants illustrent cette situation :*

*Naissances*

*2018 : 2923*

*2019 : 1345 (période du 1er janvier au 31 mai 2019)*

*Rectifications*

*2018 : 2214*

*2019 : 970 (période du 1er janvier au 31 mai 2019)*

*Afin d'assurer une meilleure fiabilité dans le recueil des éléments d'état civil nécessaire à l'enregistrement des actes de naissance et de prévenir d'éventuelles fraudes, il est devenu nécessaire d'organiser dans de meilleures conditions l'accueil des citoyens de la Commune et des mères étrangères venant accoucher, et des réunions de travail se sont tenues notamment celle qui s'est tenue le 14 mai 2019, au Centre Hospitalier de l'Ouest Guyanais en présence des responsables du CHOG, du Ministère de la Justice représenté par le Vice-procureur de la République et du responsable du service de l'État civil de la Ville.*

*À la suite de celle-ci, il est donc envisagé de mettre en place un bureau de l'État civil au sein du CHOG, et ce en application des dispositions de l'article 94 à la sous-section 3 du titre II de l'Instruction Générale de l'État civil.*

**Christy CHAUMET, responsable du service de l'Etat Civil** explique que plusieurs mères étrangères viennent accoucher à Saint-Laurent-du-Maroni. L'hôpital ne peut se substituer à l'officier d'État civil. Les informations communiquées à l'État civil sont parfois erronées. Il est donc nécessaire de créer un service de proximité de l'État civil à l'hôpital, afin de recueillir les informations nécessaires à l'établissement des actes de naissance. Cela éviterait des problèmes. Par exemple, des officiers d'État civils doivent parfois donner eux-mêmes un prénom à un enfant, car aucun prénom ne leur a été communiqué. Les parents reviennent quelques mois plus tard pour demander une modification. Les rectifications seraient donc diminuées considérablement.

**Madame le Maire** précise que réglementairement, la mise en place d'un bureau de l'État civil à l'extérieur de la mairie nécessite un passage en Comité technique, qui a eu lieu. Le CHSCT s'est tenu le 22 juillet au matin pour approuver les conditions de travail des agents qui seront situés au CHOG. Toutes les conditions sont réunies pour que la convention entre le CHOG, la mairie et le procureur puisse être signée. Seul l'enregistrement des données aura lieu au CHOG. La signature des papiers par les élus se fera toujours à la mairie.

**Madame Myriam SOUPRAYEN** note que la mention des avis favorables du CT et du CHSCT doit être ajoutée au projet de délibération. Par ailleurs, la mention « jour ouvré » a été supprimée, puisque des permanences pourraient avoir lieu certains week-ends et les jours fériés.

**Monsieur Arnaud FULGENCE** demande si ce projet ne concerne que les mères étrangères.

**Madame le Maire** répond par la négative. Ce bureau enregistrera les informations pour tous les enfants nés à l'hôpital. Les sages-femmes pourront accompagner les mères à ce bureau. Les pères pourront s'y rendre directement sans passer par le service maternité.

*Considérant l'augmentation croissante depuis plusieurs années du nombre de naissances sur le territoire de la Commune ;*

*Considérant la nécessité d'apporter aux futures mères un service d'État civil de proximité ;*

*Considérant l'enjeu majeur de la sécurisation des actes et l'amélioration de la qualité du service public ;*

*Vu l'avis favorable du Comité Technique, dans sa séance du 11 juillet 2019 ;*

*Vu l'avis favorable du Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail, dans sa séance du 22 juillet 2019 ;*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

*– AUTORISE : Madame la Maire à signer la convention avec le CHOG et le Ministère de la Justice pour l'installation d'un bureau de l'État civil au Centre Hospitalier de l'Ouest Guyanais.*

## **2°) Approbation par le conseil municipal du versement d'une subvention au CRPV**

*Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal, que depuis la fin de l'année 2018, la municipalité, en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé et la Sous-Préfecture, a souhaité développer une stratégie territoriale de santé et a sollicité l'accompagnement du Centre de Ressources Politique de la Ville (CRPV) en tant que prestataire afin d'être accompagnée dans l'élaboration d'un Contrat Local Santé sur le territoire.*

*Différents partenaires, au regard de leur compétence dans le domaine de la santé, ont été sollicités financièrement pour une prise en charge partielle des coûts, mais certains n'ont pas donné suite à notre requête.*

*De ce fait, la municipalité se doit d'apporter un complément financier à hauteur de Douze Mille Quatre Cent Trente-Sept euros (12 437 €) afin de permettre la poursuite de la mission d'accompagnement menée par le CRPV.*

**Monsieur Édouard PARUTA** précise que la collectivité territoriale, qui devait être partenaire de la commune pour ce dispositif, n'a jamais répondu aux sollicitations de la mairie malgré plusieurs relances. C'est pour cette raison que cette demande est présentée ce jour. Ce Contrat Local Santé sera signé le 29 août 2019. Le comité de pilotage s'est réuni le 18 juillet 2019 pour présenter les grandes orientations de ce contrat à Madame le Maire. Lors de cette réunion, les partenaires ont validé plusieurs dispositifs.

Le Contrat Local Santé est un dispositif de politique de la ville qui permet de réduire les inégalités de santé sur le territoire. Il permet de mobiliser tous les partenaires sur le territoire. Depuis le mois de février 2019, 18 ateliers ont été organisés, ce qui a permis de rencontrer tous les acteurs du secteur afin d'évaluer les inégalités de santé et de fixer des axes.

Ce dispositif va permettre de recruter un chargé de mission. Sa rémunération sera financée à 50 % par l'ARS et à 50 % par la ville. Jusqu'à aujourd'hui, la ville finançait intégralement toutes les actions en faveur de l'égalité dans le domaine de la santé. Ce contrat oblige les différents partenaires à participer.

Les partenaires sont :

- l'ARS ;
- la collectivité territoriale était partenaire dans un premier temps, mais elle n'a pas répondu aux sollicitations de la commune ;
- le CGET.

**Madame le Maire** explique que le recrutement du collaborateur se fait conjointement entre l'ARS et la ville. Trois candidatures ont déjà été reçues. L'objectif est que le collaborateur recruté puisse commencer à travailler dès que le contrat aura été signé à la fin du mois d'août. L'accompagnement effectué aujourd'hui par le CRPV pourra être prolongé jusqu'au mois de septembre. Une période de passation pourra donc avoir lieu.

**Barbara BARTEBIN** a représenté le Conseil Municipal au comité de pilotage. Elle était présente lors de la réunion du 18 juillet.

**Monsieur Crépin KEZZA BAZZINNIND** remarque que le CCAS avait voici quelque temps été contacté en tant qu'opérateur et partenaire. Le CCAS a en effet pour projet de mettre en place une antenne de Médecins du Monde, car certaines personnes ne peuvent pas se rendre à l'hôpital. **Monsieur KEZZA BAZZINNIND** ne connaît pas les grandes orientations de ce contrat. Prévoit-il, comme à Cayenne, l'installation d'associations comme Médecins du Monde, qui peuvent apporter des soins à la population ?

**Madame le Maire** observe que les orientations du Contrat Local de Santé ont été présentées au Conseil Municipal. Ce contrat comprend de grands objectifs liés au parcours de soin. Pour chaque objectif, il existe des fiches action portées par un opérateur. Le CCAS peut proposer une fiche action pour installer une antenne de Médecins du Monde. Il faut prendre contact rapidement avec le service Politique de la Ville, afin que la fiche action soit validée lors de la signature du contrat et mise en œuvre au dernier trimestre 2019.

**Monsieur Édouard PARUTA** ajoute que ces actions seront dirigées vers l'appel à projets Politique de la Ville du mois de novembre. Par ailleurs, le CCAS a bien été invité aux ateliers de mise en place du contrat.

*Madame Diana JOJE-PANSA et Monsieur Félix DENSI rejoignent la réunion.*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

*– APPROUVE : le versement d'une subvention complémentaire de douze mille quatre cent trente-sept euros (12 437 €) au centre de ressources politique de la ville.*

## **II. AFFAIRES FINANCIÈRES**

**1°) Garantie financière pour le prêt locatif à usage social « PLUS », le prêt locatif à usage social foncier « PLUS FONCIER » et le prêt haut de bilan « PHB 2.0 » consentis par la CDC à la SIMKO pour la construction de 80 logements de type LLS situés route de Fatima à Saint-Laurent du Maroni**

*Madame la Maire, informe le Conseil Municipal, que la SIMKO souhaite contracter un prêt CDC PLUS, PLUS FONCIER et PHB 2.0 pour la construction de 80 logements de type LLS situés route de Fatima à Saint-Laurent-du-Maroni.*

*La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.*

**Madame le Maire** explique que ce dispositif de garantie de prêt pour les bailleurs sociaux est un dispositif que la commune connaît et a déjà mis en place. Saint-Laurent-du-Maroni a besoin de nombreux logements sociaux.

*Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales*

*Vu l'article 2298 du Code civil ;*

*Vu le Contrat de prêt N° 96438 en annexe signé entre la S.IM.KO., ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et consignations ;*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

*– VALIDE : Les dispositions suivantes*

**Article 1 :**

*L'assemblée délibérante de la Commune de Saint-Laurent-du-Maroni accorde sa garantie à hauteur de 40 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 12 279 693,00 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N° 96438 constitué de 3 Lignes du Prêt.*

*Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.*

**Article 2 :**

*La garantie est apportée aux conditions suivantes :*

*La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale des Contrats de Prêts et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.*

*Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.*

**Article 3 :**

*Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt*

**III. TECHNIQUE ET AMÉNAGEMENT**

**1°) Convention de participation financière pour le raccordement des réseaux de la zone 7 de la ZAC Saint-Maurice**

*Madame la Maire expose :*

*Plusieurs habitations illégales empêchent actuellement la réalisation de la voie de liaison entre la zone 7 de la ZAC Saint-Maurice et l'avenue Paul Castaing, les raccordements aux réseaux d'eau potable et d'assainissement ne peuvent donc pas être réalisés dans l'immédiat via cet accès.*

*Afin de garantir la desserte des logements des aménageurs SODIM et SEMSAMAR sur la zone 7 dont la livraison est prévue à partir de septembre 2019, des travaux supplémentaires doivent être réalisés pour permettre le raccordement des réseaux à partir du quartier Les Écoles via la rue Lafontaine.*

*Le montant de ces travaux de raccordement supplémentaires est estimé à 500 000 euros.*

*La SENOG disposant déjà de marchés de travaux de mise en place de réseaux d'eau potable et d'assainissement sur cette zone, il est judicieux qu'elle conserve la maîtrise d'ouvrage de ces travaux de raccordement supplémentaires afin de permettre leur réalisation dans le délai imparti pour la livraison des logements.*

*La livraison des logements de la zone 7 de la ZAC Saint-Maurice générera des recettes pour la commune de Saint-Laurent-du-Maroni via la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC), qui sera versée par les aménageurs à la commune lors de la livraison des logements. Cette taxe représente un montant de 480 000 euros pour les 320 logements qui seront livrés courant 2019.*

*La présente convention propose de fixer le montant de la participation communale aux travaux supplémentaires à hauteur de ce montant de 480 000 euros, ainsi cette opération n'aura pas d'impact sur le prix de l'eau et de l'assainissement.*

*La somme relative à cette participation est inscrite au budget annexe eau et assainissement 2019.*

**Monsieur Samuel JAMET** souligne que la SODIM et la SENSAMAR doivent livrer 320 logements avant la fin de l'année 2019. Or, la voie qui passe derrière l'hôpital et qui devait permettre la desserte de ces logements est bloquée par la présence d'habitats spontanés. La SENOG a sollicité le préfet pour mettre en œuvre la loi ELAN. Une solution devrait être prochainement trouvée pour pouvoir réaliser cette voie. Cependant, pour pallier l'urgence, les réseaux qui devaient être raccordés à cette voie devront être raccordés à la rue Lafontaine pour permettre la livraison des logements. Cette convention prévoit le raccordement des réseaux d'eau potable et d'eaux usées.

**Madame la Maire** indique que les travaux de la voie qui passe le long de l'hôpital étant arrêtés, il faut effectuer des travaux depuis la rue Lafontaine, après l'école MOUTY, jusqu'à la zone de livraison des logements. Cette opération ne coûtera rien à la commune, puisque la taxe que les bailleurs paieront sera équivalente au coût du projet. Les logements seront livrés à partir du mois de septembre.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

– **APPROUVE** : la convention de participation financière pour le raccordement des réseaux de la zone 7 de la ZAC Saint-Maurice ;

– **AUTORISE** : Madame le Maire à signer la convention de participation financière pour le raccordement des réseaux de la zone 7 de la ZAC Saint-Maurice ainsi que tout document se rapportant à ce sujet.

#### **IV. JEUNESSE ET SPORT**

##### **1°) Attribution d'une aide financière au Comité Cycliste de Guyane pour le XXXe Tour Cycliste de Guyane**

*Madame la Maire informe le Conseil Municipal que le Comité Régional de Cyclisme de la Guyane véhicule depuis de nombreuses années l'image de notre commune dans l'organisation du « TOUR DE GUYANE » qui est devenu l'un des plus grands événements sportifs locaux.*

*Madame la Maire indique, que, comme les années précédentes, un protocole d'accord a été établi avec le comité Régional Cyclisme de la Guyane précisant les modalités relatives à la participation de la Ville de Saint-Laurent-du-Maroni pour le XXXe tour de Guyane dont une subvention de 10 000,00 €, l'attribution de 3 trophées d'une valeur de 500,00 € 500,00 € et 3 bouquets de fleurs qui seront offerts aux 3 premiers de l'étape.*

*La commission des sports réunie le 28 mai 2019 a émis un avis favorable ;*

**Monsieur Elie SALEG, Directeur du service municipal des sports** indique que le Comité Cycliste effectue une demande de subvention comme chaque année. Cette année, le Tour de Guyane passera durant deux jours à Saint-Laurent-du-Maroni. La subvention de 10 000 euros servira à héberger et à nourrir les coureurs invités.

**Monsieur Arnaud FULGENCE** observe que chaque année, des accidents ont lieu dans le virage qui précède le point d'arrivée du Tour. Serait-il possible de déplacer ce point d'arrivée ? Cela pose également des problèmes de circulation.

**Madame le Maire** répond que cela sera difficile à mettre en place cette année. Cependant, il faut soumettre cette proposition au Comité Cycliste pour l'année prochaine. Cette année, la remise des trophées aura lieu devant l'office du tourisme, ce qui évitera les embouteillages.

**Elie SALEG** confirme que ce virage est dangereux. Des chicanes sont mises en place pour protéger les cyclistes.

**Monsieur Arnaud FULGENCE** souligne qu'il avait déjà effectué cette proposition auparavant. Le danger ne concerne pas uniquement les cyclistes. Des voitures circulent à grande vitesse dans cette zone. Si un automobiliste perd le contrôle de son véhicule, cela pourrait provoquer un accident important.

**Elie SALEG** souligne que changer le point d'arrivée nécessite de revoir toute la logistique de l'étape.

**Monsieur Arnaud FULGENCE** remarque que le Tour de Guyane est intéressant en matière économique. Il a des retombées commerciales importantes. Il serait donc possible de mettre les gens à contribution.

Lorsque Monsieur FULGENCE avait fait cette proposition de déplacer l'arrivée de l'étape, il lui avait été répondu qu'il était plus facile pour les médias de s'installer à cet endroit. Il doit être possible de trouver un site moins accidentogène.

**Madame la Maire** considère qu'il faut que la Commission sportive se réunisse avant la fin de l'année 2019 afin d'élaborer une proposition à soumettre au Comité Cycliste.

**Dominique CASTELLA** estime que l'arrivée du Tour devant la mairie, en plein centre-ville, a un caractère mythique. Un village a été installé à cet endroit. Décentraliser cette arrivée ne serait pas forcément une bonne idée. Le virage rend la course plus intéressante.

**Madame la Maire** note que l'organisation d'une réunion de la Commission sportive est nécessaire, afin que tous les arguments soient exprimés.

**Monsieur Jean Albert NESMON** souligne qu'il faudrait demander au président du Comité de demander aux conducteurs des voitures de la caravane de ne pas rouler trop vite. Des enfants peuvent traverser. Cela est dangereux. Le problème est le même pour les motos.

**Myriam SOUPRAYEN** précise que ce rapport a reçu un avis favorable de la commission des finances.

**Madame la Maire** considère qu'il est important que toutes les délibérations concernant les finances passent devant la commission financière avant d'être présentées au Conseil Municipal.

Il faut donc que la Commission sportive se réunisse au mois de septembre pour discuter du Tour de Guyane. Il faudrait qu'en plus des membres de la Commission, les adjoints ainsi que les conseillers spéciaux soient présents.

**Madame Daniéla STOMP** demande si le montant demandé, qui est de 10 000 euros, est le même que l'année précédente. Par ailleurs, en quelle matière sont réalisés les trois trophées d'une valeur de 500 euros ? Sont-ils faits en bois ou en plastique ?

**Elie SALEG** répond que ces trophées sont en métal argenté, doré et bronze.

**Madame Daniéla STOMP** explique qu'elle trouvait ce prix excessif par rapport au nombre de trophées.

**Elie SALEG** note que ces trophées sont de taille importante. Par ailleurs, le montant de la subvention est supérieur de 1 000 euros à celui de l'année précédente, car les invités, qui sont plus nombreux, sont logés à l'hôtel.

**Madame la Maire** ajoute qu' auparavant, la subvention était moins élevée, mais que la commune fournissait en plus la nourriture et l'hébergement. Désormais, le Comité Cycliste gère tout avec cette subvention de 10 000 euros.

*Vu l'avis favorable de la commission des finances du 11 juillet 2019.*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

– **SE PRONONCE** : Favorablement pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 10 000,00 €, 3 coupes et 3 bouquets de fleurs au profit du Comité Régional de Cyclisme de la Guyane ;

– **AUTORISE** : Madame le Maire à signer le protocole d'accord ci-annexé avec le Comité Régional de Cyclisme de la Guyane.

## **2°) Réactualisation des tarifs municipaux de piscine**

Madame la Maire informe le Conseil municipal que les tarifs de la piscine municipale n'ont pas évolué depuis de nombreuses années et qu'il serait souhaitable de remettre à jour de nouveaux tarifs.

La Commission des sports réunie le 28 mai 2019 a émis un avis favorable ainsi que la commission financière du 18 juin 2019.

**DÉSIGNATION** **TARIFS**

**TARIF (S) INDIVIDUEL (S)**

Enfant de 0 à 13 ans 1,50 €

Jeune de 13 à 17 ans 2,50 €

Adultes à partir de 18 ans 2,50 €

Visiteurs, Accompagnateurs 2,50 €

**TARIF (S) ABONNEMENT (S)**  
**10 entrées valables 3 mois**

Enfant de 0 à 13 ans 10,00 €

Jeune de 13 à 17 ans 20,00 €

Adultes à partir de 18 ans 20,00 €

**TARIF (S) SCOLAIRE (S)**

Collège et Lycées publics  
et établissements scolaires privés  
(Groupe de 25 élèves pour 1 heure) 30,00 €

Écoles maternelles et primaires  
(Groupe de 25 élèves pour 1 heure) GRATUIT

**TARIF (S) ASSOCIATION (S)**

Centre et Clubs de natation  
hors commune 15,00 €

Centre et Clubs de natation  
avec compétition(s) GRATUIT

Autre(s) association(s) 15,00 €

**Elie SALEG** précise que ces tarifs n'ont pas été modifiés depuis plus de quinze ans. Le service des sports a proposé des tarifs compris entre 1,5 euro et 2,5 euros. La commission financière a donné un avis favorable quant à cette augmentation. Par ailleurs, il n'existait pas de tarif pour les associations qui utilisaient la piscine. Un nouveau tarif a donc été ajouté.

**Madame la Maire** souligne que le club aura un accès gratuit lorsqu'il souhaitera s'entraîner pour une compétition, mais paiera s'il utilise la piscine pour une animation payante. Les tarifs ont également augmenté pour les élèves.

**Monsieur Arnaud FULGENCE** demande des précisions sur les tarifs pour les clubs de natation. Pourquoi ont-ils droit à la gratuité s'ils s'entraînent pour une compétition ?



**Elie SALEG** répond que le club Coumarou représente la ville.

**Monsieur Arnaud FULGENCE** comprend que ce sont donc les clubs hors commune qui devront payer. Il faudrait le préciser dans le document.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

– **APPROUVE :**

*Les nouveaux tarifs du Service Municipal des Sports*

– **AUTORISE :** *Madame le Maire à entreprendre toutes les démarches et documents relatifs à cette procédure.*

## **V. PATRIMOINE, AFFAIRES CULTURELLES ET COHÉSION SOCIALE**

### **1°) Approbation par le conseil municipal du plan de financement de l'Association « A SA JEPIE »**

*Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que le 18 juin dernier la Commission mixte Culture-Finances a étudié la demande de subvention de l'ASSOCIATION A SA JEPIE ainsi que les plans de financement des 2 actions présentées et leur accorde 13 500 € de subvention sur les 22 000 € demandés pour la mise en œuvre des projets « Le PRIX BACHELIER de l'OUEST » et « KERMESSE MOUCAYA », pour leur 6e édition.*

*L'objectif pour le premier événement est de récompenser par des cadeaux les bacheliers de 2019 des 4 lycées de l'Ouest et ainsi de les inciter à viser l'excellence scolaire.*

*Au programme, une soirée de spectacles par des associations locales (danses traditionnelles et modernes, animations musicales...) et remises de prix L'action est prévue le samedi 13 juillet 2019.*

*Plan de financement prévisionnel « PRIX BACHELIERS de l'OUEST » :*

<b>FINANCEMENTS</b>	<b>MONTANTS</b>
<b>Vente de produits finis, marchandises, prestations de services</b>	400 €
CTG	14 500€
<b>SAINT-LAURENT DM</b>	<b>7500 €</b>
Fonds propres	1 000 €
<b>TOTAUX</b>	<b>23400</b>

*L'objectif principal pour la « KERMESSE MOUCAYA » est de créer de la cohésion au sein de la population de Saint-Laurentaise par le biais de spectacles et d'activités culturelles et d'animations, pendant la période des vacances scolaires.*

*Au programme, il est prévu des danses traditionnelles, spectacles musicaux en live avec des groupes locaux et d'autres du Suriname, des activités sportives (basket...) et des animations diverses, jeux de société et autres pendant ces 3 jours de festivités entre le 25 et le 27 juillet 2019.*

L'association fournira à l'issue de l'opération, un bilan moral et financier. À défaut de la remise de ces documents dans les six mois suivant l'action, aucune aide ne sera consentie pour les actions à venir.

Plan de financement prévisionnel « KERMESSE MOUCAYA » :

FINANCEMENTS	MONTANTS	%
Vente de produits finis, marchandises, prestations de services	750 €	3%
CT G	15 000€	59 %
<b>SAINT-LAURENT DM</b>	<b>7500 €</b>	<b>30 %</b>
Fonds propres	2 000 €	8%
<b>TOTAUX</b>	<b>25250 €</b>	<b>100 %</b>

**Madame Catherine PROSPER** indique que ces deux événements ont lieu chaque année. Cette demande a été présentée en commission mixte Culture-Finances le 18 juin. Une subvention de 13 500 euros a été attribuée à l'association pour les deux événements, soit :

- 6 000 euros pour le prix Bacheliers de l'Ouest ;
- 7 500 euros pour la Kermesse Moucaya.

Pour des raisons pratiques, les dates de ces événements ont été déplacées. Le prix Bachelier de l'Ouest, prévu le 13 juillet, aura lieu à la fin du mois d'août. La Kermesse Moucaya aura lieu à la même période.

**Madame Bénédicte FJEKE** souhaite savoir pourquoi ce changement n'a pas été communiqué en séance aux membres du Conseil Municipal.

**Madame la Maire** répond que cela est anormal et demande à Madame SOUPRAYEN de rappeler aux chefs de service que toutes les modifications doivent être transmis aux élus.

**Madame Catherine PROSPER** précise que les dates ont été modifiées deux fois. C'est peut-être pour cette raison que les dernières dates n'apparaissent pas dans le document.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **VALIDE** : les plans de financement relatif aux actions
- **ATTRIBUE** : une subvention de 13 500 € en faveur de l'association
- **AUTORISE** : le Maire à signer tout document s'y afférant.

## 2°) Subventions aux associations

*Le calendrier culturel 2019 de la Ville est très riche et diversifié et les associations locales porteuses de projets, nombreuses. La Ville est également sollicitée par des associations d'ailleurs (Cayenne, Nantes) pour des projets culturels tout aussi variés.*

*Madame la Maire rappelle au Conseil municipal que les demandes de subventions des associations qui suivent ont reçu un avis favorable de la Commission Culture le 10 juillet dernier après étude de leurs plans de financement :*

*Pour chacune des demandes, les plans de financements prévisionnels ci-dessous :*

*1) International Art Exchange (IAE) :*

*L'association IAE crée des pièces de « théâtre marron » et le projet « MI ANGA MI TOLI » est une création qui mélange les genres et les cultures, sollicite non seulement des jeunes, mais aussi leur famille, et des intervenants externes, parfois des artistes internationaux.*

*Les objectifs principaux sont la mixité et la cohésion sociale via une implication dans un projet rassembleur.*

*2) Ouest Entertainment :*

*L'association OUEST ENTERTAINEMENT organise le concert de l'Artiste nigérian FLAVOUR.*

*Événement initialement prévu le 13 juillet, celui-ci est finalement reporté au mois de septembre.*

*3) Big City Life :*

*Résidence de création chorégraphique. Ce projet associe également l'ambition d'un tournage de documentaire sur les danses traditionnelles de Guyane. L'association Big City Life entend par ce projet valoriser les traditions culturelles guyanaises, interpellé sur la menace de disparition de certaines traditions, favoriser les échanges entre danseurs contemporains et traditionnels, acquérir de nouvelles compétences (pour les participants et intervenants).*

*Le séjour de l'association en Guyane est prévu entre octobre et novembre 2019 pour la rencontre d'associations locales déjà ciblées à Cayenne, Saint-Laurent-du-Maroni et Maripasoula pour des échanges culturels, des ateliers de danses et la création chorégraphique ainsi que le tournage de la majeure partie du documentaire de 52 minutes.*

*La restitution, prévue au cours du 2e trimestre 2019, consistera en quelques événements et la diffusion du film.*

*4) Comité Miss Guyane :*

*Le Comité Miss Guyane prépare l'élection 2019 et a procédé à un casting à Saint-Laurent-du-Maroni en avril dernier.*

*5) Universal Manager Talent Booster (UMTB) :*

*Le projet TALENT d'OR que porte l'association UMTB en partenariat avec le service événementiel de la Ville a pour but de mettre en valeur les jeunes artistes du territoire de la commune en leur offrant l'occasion de se produire sur scène le 31 juillet prochain.*

*A cet effet, et pour faciliter la mise en place de l'action, il a été proposé de verser une subvention de à l'association, pour la coordination, les paiements des frais des artistes et une partie de la communication. L'association fournira à l'issue un relevé complet des dépenses au service événementiel pour le bilan final de l'action.*

*6) Unity 973 :*

*La mairie de Saint-Laurent-du-Maroni organise chaque année depuis 3 ans un événement musical « Family Vibes » en août, qui clôture les vacances scolaires et qui a la particularité de se dérouler dans un des quartiers périphériques du centre afin d'en faire bénéficier ses habitants ainsi que le reste de la population. Pour cette troisième édition, la manifestation se déroulera au Village Pierre le 24 août.*

*À cet effet, et pour faciliter la mise en place de l'action, il a été proposé de verser une subvention de à l'association INITY 973, pour la coordination, les paiements des frais des artistes et une partie de la*

*communication. L'association fournira à l'issue un relevé complet des dépenses au service événementiel pour le bilan final de l'action.*

**Madame Catherine PROSPER** précise que les événements Talent d'Or et Family Vibes sont également portés par la ville.

L'association IAE a déjà présenté une première version de son spectacle « *Mi anga mi toli* » lors de la commémoration de l'abolition de l'esclavage. La Commission mixte a proposé d'attribuer 5000 euros pour ce projet qui a un aspect très social.

Le concert de l'artiste Flavour, organisé par Ouest Entertainment, a été reporté au 23 août. La Commission mixte a proposé une subvention de 15 000 euros.

L'association Big City Life est financée en grande partie par la ville de Nantes. La Commission a proposé une subvention de 3 500 euros.

Pour le Comité Miss Guyane, la Commission a proposé une subvention de 1 000 euros.

Pour l'association UMTB, une subvention de 7 300 euros est proposée.

Pour Unity 973, une subvention de 22 900 euros est proposée.

**Monsieur Jean Albert NESMON** remarque que selon Madame PROSPER, le concert de Flavour aura lieu le 29 août. Or, selon le document donné aux membres du Conseil Municipal, le concert se tiendra au mois de septembre.

**Madame Catherine PROSPER** indique que la mairie a à nouveau reçu l'association et la date a été changée une nouvelle fois.

**Monsieur Patrick ARMEDE** indique s'opposer à l'attribution d'une subvention au Comité Miss Guyane. En 2018, la première dauphine de Miss Saint-Laurent 2016, Madame LAVILLE, s'est présentée au concours de Miss Guyane. Monsieur ARMEDE a donc été en contact avec le Comité Miss Guyane. C'est grâce à la mairie que des bus ont été mis en place afin que les habitants de Saint-Laurent-du-Maroni puissent se rendre au concours, car aucune vente de ticket n'a pu avoir lieu dans la ville. Or, une fois que les bus sont arrivés sur le lieu du concours, aucun ticket n'était disponible.

**Josette LO A TJON** remarque que lors de la Commission mixte, il avait été proposé de n'attribuer une subvention au Comité Miss Guyane que si une candidate était originaire de Saint-Laurent-du-Maroni. Cela doit être ajouté à la délibération.

**Madame Catherine PROSPER** note qu'un casting a eu lieu au mois d'avril. Le Comité Miss Guyane a reçu à cette occasion plusieurs candidates de Saint-Laurent-du-Maroni.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, à noter l'abstention de Messieurs Gilbert SAINTE LUCE et Patrick ARMEDE :*

– **VALIDE** : Les plans de financement relatifs aux manifestations.

– **DÉCIDE D'ATTRIBUER** : Les subventions demandées en faveur des associations

– **AUTORISE** : Madame le Maire à signer tout document s'y affèrent.

## **VI — INFORMATIONS**

### **1°) Cambriolage au CCAS**

**Madame le Maire** indique que le CCAS a été cambriolé dans la nuit du jeudi 18 au vendredi 19 juillet. Toutes les unités centrales, les denrées alimentaires et les outils de travail des agents ont été volés. Les cambrioleurs semblaient être très bien organisés, car ils ont neutralisé tous les détecteurs en même temps. L'informatique a donc cru qu'il s'agissait d'un bug. Les gendarmes étaient sur place et ont recueilli toutes les données. Le CCAS demandera un remboursement à l'assurance, mais l'argent n'arrivera pas immédiatement. Il faudrait donc que

la mairie verse en avance sa subvention trimestrielle au CCAS. Une décision modificative à sa convention pluriannuelle sera sans doute votée afin d'augmenter la somme qui lui sera versée.

**Jean Albert NESMON** demande si un agent de sécurité est présent.

**Madame le Maire** répond qu'un agent de sécurité effectue une ronde. Le bâtiment est sous vidéosurveillance. Cependant, les cambrioleurs ont volé le serveur qui enregistre les images. Ils semblaient donc bien informés. Madame la Maire apporte tout son soutien au CCAS au nom du Conseil Municipal. Cela a dû être un choc pour les agents.

**Monsieur Crépin Wenceslas KEZZA BAZZINNIND** remercie Madame la Maire au nom du personnel du CCAS pour son soutien et pour s'être déplacée. Le CCAS s'est fié à son dispositif de sécurité et de vidéosurveillance. L'équipe de cambrioleurs semblait effectivement être bien organisée. Lorsque l'alarme a sonné aux alentours de 2 heures du matin, l'équipe de gardiennage s'est rendue sur place, mais n'a constaté aucun dysfonctionnement. Le CCAS est en train de se réorganiser.

**Madame le Maire** remarque que les cambrioleurs ont également volé un véhicule. A-t-il été retrouvé ?

**Monsieur Crépin Wenceslas KEZZA BAZZINNIND** répond par la négative.

**Jean Albert NESMON** s'étonne que l'équipe de gardiennage n'ait pas inspecté les locaux plus attentivement après que l'alarme a sonné.

**Madame le Maire** approuve ces propos. Il faudra revoir le contrat avec l'entreprise de sécurité.

## 2°) Rapport de l'ANRU

**Madame le Maire** note que le compte rendu du Comité de synthèse du 10 juillet sur le dossier de Saint-Laurent-du-Maroni a été présenté par le directeur de l'ANRU en visioconférence le 18 juillet. Le rapport définitif ne sera envoyé à la commune qu'à la fin du mois d'août. La ville aura ensuite deux mois pour finaliser son dossier.

Le Comité de synthèse a estimé que le dossier de Saint-Laurent-du-Maroni était intéressant, mais considère que le projet est complexe en raison de tous les projets qui existent dans la ville. Il demande donc que l'accent soit mis dans le dossier sur la manière dont les choses seront organisées. Le Comité souhaite également quelle est la procédure de DUP et comment elle est mise en place. La commune devra aussi communiquer au Comité la convention de portage foncier avec le PFA.

Par ailleurs, la collectivité doit avoir un Plan Logement Habitat, ce qui n'est pas le cas pour le moment. Le Comité de synthèse s'est également interrogé quant à l'attribution des logements du parc social. Il faudra donc lui fournir la charte de partenariat avec les bailleurs sociaux.

Le dossier de la ville a donc retenu l'attention du Comité, qui a notamment validé le projet de route de contournement pour les Orchidées. Le Comité demande des précisions sur plusieurs points. Madame la Maire défendra ensuite le dossier le 2 décembre 2019 à Paris. Dès que le Comité de synthèse rendra son rapport définitif, une réunion sera organisée. Le rapport sera envoyé aux élus concernés par les questions d'urbanisme. Plusieurs séances de travail devront avoir lieu afin de rendre le dossier le plus complet possible.

## 3°) Fête de Balaté

**Madame la Maire** indique que la fête de Balaté s'est bien déroulée. L'inauguration a eu lieu. Il s'agissait d'un événement important pour la communauté de Balaté. Madame la Maire regrette que peu d'élus aient été présents. Seuls Michel VERDAN, Sylvio VAN DER PIJL et Marianne SABAYO étaient là. Jean Albert NESMON a remplacé Madame la Maire le samedi soir.

**Jean GONTRAND** note que l'ouverture officielle de la fête n'était pas indiquée sur le programme.

**Monsieur** Philippe JOAN, Directeur de Cabinet observe que les responsables de Balaté ont probablement rédigé ce programme la veille de la fête. Ils devaient l'envoyer aux institutionnels et aux élus.

**Madame Bénédicte FJEKE** indique ne pas s'être rendue à la fête de Balaté, car elle était sur Cayenne. Par ailleurs, les invitations avec les programmes comportaient une erreur quant à la date. Ils ont donc dû rectifier cette erreur. Les responsables de Balaté se sont donc bien déplacés pour transmettre les programmes.

**Madame la Maire** comprend que les élus n'aient pas pu se rendre à cet événement s'ils ont reçu le programme au dernier moment.

#### **4°) Vente des baraques**

**Madame la Maire** explique que la vente des baraques pour la fête de Saint-Laurent-du-Maroni, qui se tiendra du 9 au 12 août, a eu lieu en présence de Gilbert SAINTE-LUCE.

**Monsieur Gilbert SAINTE-LUCE** remercie Bénédicte FEJKE, qui l'a remplacé pour des mariages lorsqu'il a dû se rendre à la vente des baraques. Tout le monde a accepté l'augmentation décidée par le Comité des fêtes sans protester. Les enchères augmentent désormais en fonction des emplacements des baraques. Les modifications du règlement ont découragé certaines personnes. Ce sont surtout des professionnels qui étaient présents.

Deux emplacements extérieurs n'ont pas été vendus. Si quelqu'un souhaite les acheter, le prix, selon le règlement, correspondra à l'enchère la plus haute plus 100 euros.

**Monsieur Gilbert SAINTE-LUCE** ne sait pas combien la vente a rapporté d'argent, mais le montant semble satisfaisant.

**Monsieur Arnaud FULGENCE** demande si, dans le cadre de la rénovation urbaine et des 70 ans de la ville, il serait possible de repeindre le marché pour embellir le lieu. Il est actuellement assez vétuste.

**Madame le Maire** répond que dans le programme Action Cœur de ville, il existe des dispositifs permettant aux communes de faire des appels à candidatures pour l'amélioration des devantures en cœur de ville. Il serait donc possible de rénover le marché dans ce cadre. Cependant, Madame la Maire demandera au service technique s'il est possible de repeindre le marché plus tôt, avant la commémoration des 70 ans de la ville.

## **VII – PATRIMOINE, AFFAIRES CULTURELLES ET COHÉSION SOCIALE**

### **1°) Annule et remplace la délibération relative aux subventions des associations - del\_19\_07\_22\_08**

*Le calendrier culturel 2019 de la Ville est très riche et diversifié et les associations locales porteuses de projets, nombreuses. La Ville est également sollicitée par des associations d'ailleurs (Cayenne, Nantes) pour des projets culturels tout aussi variés.*

*Madame la Maire rappelle au Conseil municipal que les demandes de subventions des associations qui suivent ont reçu un avis favorable de la Commission Culture le 10 juillet dernier après étude de leurs dossiers et de leurs plans de financement :*

*Pour chacune des demandes, les plans de financements prévisionnels ci-dessous :*

#### *1) International Art Exchange (IAE) :*

*L'association IAE crée des pièces de « théâtre marron » et le projet « MI ANGA MI TOLI » est une création qui mélange les genres et les cultures, sollicite non seulement des jeunes, mais aussi leur famille, et des intervenants externes, parfois des artistes internationaux.*

*Les objectifs principaux sont la mixité et la cohésion sociale via une implication dans un projet rassembleur.*

#### *2) Ouest Entertainment :*

*L'association OUEST ENTERTAINEMENT organise le concert de l'Artiste nigérian FLAVOUR.*

*Evènement initialement prévu le 13 juillet, celui-ci est finalement reporté au mois d'août.*

*3) Big City Life :*

*Résidence de création chorégraphique ce projet associe également l'ambition d'un tournage de documentaire sur les danses traditionnelles de Guyane. L'association Big City Life entend par ce projet valoriser les traditions culturelles guyanaises, interpeller sur la menace de disparition de certaines traditions, favoriser les échanges entre danseurs contemporains et traditionnels, acquérir de nouvelles compétences (pour les participants et intervenants).*

*Le séjour de l'association en Guyane est prévu entre octobre et novembre 2019 pour la rencontre d'associations locales déjà ciblées à Cayenne, Saint-Laurent-du-Maroni et Maripasoula pour des échanges culturels, des ateliers de danses et la création chorégraphique ainsi que le tournage de la majeure partie du documentaire de 52 minutes.*

*La restitution, prévue au cours du 2e trimestre 2020 consistera en quelques événements et la diffusion du film.*

*4) Comité Miss Guyane :*

*Le Comité Miss Guyane prépare l'élection 2019 et a procédé à un casting à Saint-Laurent-du-Maroni en avril dernier*

*5) Universal Manager Talent Booster (UMTB) :*

*Le projet TALENT d'OR que porte l'association UMTB en partenariat avec le service événementiel de la Ville a pour but de mettre en valeur les jeunes artistes du territoire de la commune en leur offrant l'occasion de se produire sur scène le 31 juillet prochain.*

*À cet effet et pour faciliter la mise en place de l'action, il a été proposé de verser une subvention à l'association UMTB, pour la coordination, les paiements des frais des artistes et une partie de la communication. L'association fournira à l'issue un relevé complet des dépenses au service événementiel pour le bilan final de l'action.*

*6) Inity 973 :*

*La mairie de Saint-Laurent-du-Maroni organise chaque année depuis 3 ans un événement musical « Family Vibes » en août, qui clôture les vacances scolaires et qui a la particularité de se dérouler dans un des quartiers périphériques du centre afin d'en faire bénéficier ses habitants ainsi que le reste de la population. Pour cette troisième édition, la manifestation se déroulera au Village Pierre le 24 août.*

*À cet effet et pour faciliter la mise en place de l'action, il a été proposé de verser une subvention à l'association INITY 973, pour la coordination, les paiements des frais des artistes et une partie de la communication. L'association fournira à l'issue un relevé complet des dépenses au service événementiel pour le bilan final de l'action.*

*Il est à noter que les associations seront dans l'obligation de fournir, à l'issue de leurs opérations, un bilan moral et financier. Ce dernier devra impérativement être certifié par un expert-comptable lorsque les subventions consenties sont égales ou supérieures à 23 000 € (vingt-trois mille euros). À défaut de la remise de ces documents, aucune autre aide ne sera consentie pour les actions à venir.*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :*

*- VALIDE : les plans de financement relatif aux manifestations,*

*- ATTRIBUE : les subventions demandées en faveur des associations,*

- **AUTORISE** : Madame le Maire à signer tous documents s'y affèrent.

**2°) Annule et remplace la délibération relative à l'approbation par le conseil municipal du plan de financement de l'association « A SA JEPIE » - DEL 19 07 22 07**

*Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que le 18 juin dernier la Commission mixte Culture-Finances a étudié la demande de subvention de l'ASSOCIATION A SA JEPIE ainsi que les plans de financement des 2 actions présentées et leur accorde 13 500 € de subvention sur les 22 000 € demandés pour la mise en œuvre des projets « Le PRIX BACHELIER de l'OUEST » et « KERMESSE MOUCAYA », pour leur 6e édition.*

*L'objectif pour le premier événement est de récompenser par des cadeaux les bacheliers de 2019 des 4 lycées de l'Ouest et ainsi de les inciter à viser l'excellence scolaire.*

*Au programme, une soirée de spectacles par des associations locales (danses traditionnelles et modernes, animation musicale...) et remises de prix L'action est prévue le samedi 13 juillet 2019.*

*L'objectif principal pour la « KERMESSE MOUCAYA » est de créer de la cohésion au sein de la population de Saint-Laurentaise par le biais de spectacles et d'activités culturelles et d'animations, pendant la période des vacances scolaires.*

*Au programme, il est prévu des danses traditionnelles, spectacles musicaux en live avec des groupes locaux et d'autres du Suriname, des activités sportives (basket...) et des animations diverses, jeux de société et autres pendant ces 3 jours de festivités entre le 25 et le 27 juillet 2019.*

*L'association fournira à l'issue de l'opération, un bilan moral et financier. À défaut de la remise de ces documents dans les six mois suivant l'action, aucune aide ne sera consentie pour les actions à venir.*

*Plan de financement prévisionnel « PRIX BACHELIERS de l'OUEST » :*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **VALIDE** : le plan de financement relatif à la manifestation,

- **ATTRIBUE** : une subvention de 13 500 € en faveur de l'association « A SA JEPIE »

- **AUTORISE** : Madame le Maire à signer tout document s'y affèrent.

**VIII – JEUNESSE ET SPORT**

**1°) Annule et remplace la délibération relative à l'attribution d'une aide financière au Comité Cycliste de Guyane pour le XXXe Tour Cycliste de Guyane - DEL 19 07 22 05**

*Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité Régional de Cyclisme de la Guyane véhicule depuis de nombreuses années l'image de notre commune dans l'organisation du « TOUR DE GUYANE » qui est devenu l'un des plus grands événements sportifs locaux.*

*Madame le Maire indique que comme les années précédentes, un protocole d'accord a été établi avec le comité Régional Cyclisme de la Guyane précisant les modalités relatives à la participation de la Ville de Saint-Laurent-du-Maroni pour le XXXe Tour de Guyane dont une subvention de 10.000,00 €, l'attribution de 3 trophées d'une valeur de 500,00 € et 3 bouquets de fleurs qui seront offerts aux 3 premiers de l'étape.*

*La commission des sports réunie le 28 mai 2019 a émis un avis favorable ;*



*Vu l'avis favorable de la commission des finances du 11 juillet 2019.*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

*- **APPROUVE** : L'attribution d'une subvention d'un montant de 10 000 euros au profit du Comité Régional de Cyclisme de la Guyane*

*- **APPROUVE** : La prise en charge de trois trophées d'une valeur de 500 euros et de trois bouquets de fleurs*

*- **AUTORISE** : Madame le Maire à signer le protocole d'accord ci-annexé avec le Comité Régional de Cyclisme de la Guyane*

*L'ordre du jour étant épuisé, plus personne ne demandant la parole, Madame la Maire remercie l'assemblée.*

*La séance est levée à 11h17*

*Saint Laurent du Maroni, le 03 septembre 2019*